



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Requalification de l'axe RN88-A47 au niveau de la ville de Rive de Gier

Question orale n° 1

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la nécessité d'achever la requalification de l'axe RN88-A47. Il lui rappelle qu'en 2003, un rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transport du conseil général des ponts et chaussées et de l'inspection générale des finances pointait, s'agissant de cet axe, « les difficultés croissantes de circulation sur cet axe périurbain en limite de capacité et seul lien entre les agglomérations stéphanoise et lyonnaise, nuisent au développement économique stéphanois et entravent le bon fonctionnement du réseau routier et autoroutier ». Près de 20 ans plus tard, la description de la situation ne semble pas être bien différente ; le plan de requalification mis en œuvre dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde de football de 1998 est loin d'avoir permis la mise aux normes de l'infrastructure, notamment sur le secteur très contraint de la traversée de la ville de Rive de Gier. L'autoroute A47 a été mise en service en 1971 et elle assure toujours l'essentiel des liaisons entre la vallée du Rhône et la métropole stéphanoise. L'accroissement régulier du trafic, avec plus de 80 000 véhicules par jour, dont une proportion de véhicules poids lourds toujours plus forte, rend cet itinéraire très accidentogène. Si d'importants travaux visant à résorber des points noirs ont été réalisés, un certain nombre d'investissements n'ont toujours pas été engagés. Or plusieurs problèmes mériteraient d'être pris en considération : absence de voies de délestage en cas d'incidents de circulation autres que la traversée des centres-villes de la vallée du Gier, inexistence de bandes d'arrêt d'urgence sur certaines sections, échangeurs non conformes, murs de protection acoustique en attente de réalisation, absence de mur de sécurisation pour les riverains, accotements non stabilisés, etc. Face au véritable enlèvement qu'a pu connaître ce dossier ces dernières années, des riverains, confrontés au quotidien aux graves nuisances et au niveau de risque élevé lié à la dangerosité de l'infrastructure, l'association « Les oubliés de l'A47 » ont décidé de se mobiliser pour obtenir l'inscription de nouveaux crédits, notamment pour renforcer la sécurité de l'infrastructure et de nouvelles protection phoniques. Compte tenu de cette situation, il lui demande de bien vouloir lui préciser les instructions qu'il entend donner, alors qu'à ce stade les arbitrages relatifs au CPER n'ont pas fait l'objet de communication.

Texte de la réponse

AXE RN88-A47

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Mandon, pour exposer sa question, n° 1, relative à l'axe RN88-A47.

M. Emmanuel Mandon. Ma question vise à appeler l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la nécessité d'achever la requalification de l'axe RN88-A47 entre Givors et Saint-Chamond, plus précisément au niveau de la traversée du secteur de la ville de Rive-de-Gier. Je crois utile de rappeler que cette infrastructure autoroutière, mise en service il y a déjà longtemps, en 1971, assure toujours l'essentiel des liaisons entre les métropoles lyonnaise et stéphanoise, et entre la vallée du Rhône et les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Il est important de

souligner qu'il s'agit d'une pénétrante essentielle du Massif central. Un plan de requalification avait été lancé dans les années quatre-vingt-dix, dans la perspective de la Coupe du monde de 1998. Il s'est malheureusement avéré très insuffisant ; il n'avait pas permis la mise aux normes de cette partie très contrainte de l'autoroute, où le relief impose d'accéder par des rampes d'accès assez raides à un viaduc qui franchit ensuite la ville de Rive-de-Gier en son cœur. L'accroissement régulier du trafic et la proportion toujours plus importante de véhicules poids lourds contribuent d'autant plus à rendre l'itinéraire très accidentogène.

D'importants travaux ont été programmés, visant à résorber les points noirs, mais beaucoup d'investissements n'ont toujours pas été réalisés. Or de nombreux problèmes persistent. L'absence de voie de délestage en cas d'incident de circulation, l'inexistence d'une bande d'arrêt d'urgence dans certains secteurs, des échangeurs loin d'être conformes, l'absence de murs de protection acoustique et même la présence d'accotements non stabilisés, notamment, posent la question de la sécurité des riverains. Face à cette situation, des riverains se sont mobilisés en créant une association, Les Oubliés de l'A47. Ils se battent pour l'obtention de nouveaux crédits visant notamment à renforcer la sécurité de l'infrastructure et à installer de nouvelles protections phoniques. Ces riverains demandent aujourd'hui au Gouvernement de bien vouloir préciser les instructions qui pourraient être données à ce sujet.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la ville et du logement.

M. Olivier Klein, ministre délégué chargé de la ville et du logement. En l'absence de mon collègue Clément Beaune, permettez-moi vous répondre. Les problématiques de mobilité sur l'axe qui relie Lyon à Saint-Étienne sont clairement identifiées par les services de l'État. Le 17 octobre 2018, la ministre chargée des transports de l'époque annonçait, à la suite de l'abandon du projet de l'autoroute A45, la recherche de solutions alternatives afin d'améliorer la mobilité entre les deux métropoles. Le financement initialement apporté par l'État pour la réalisation de l'autoroute, 400 millions d'euros, alimente un programme d'investissements spécifiques destinés à financer ces projets alternatifs. Dans ce contexte, une concertation avec les collectivités a été engagée et se poursuit, sous l'égide du préfet, afin de déterminer la programmation des actions à mener sur le corridor et d'élaborer un cadrage financier pluriannuel.

En parallèle de ce travail de programmation, de premières études ont permis de diagnostiquer les dysfonctionnements des infrastructures existantes et d'améliorer la connaissance des déplacements sur l'axe Saint-Étienne-Lyon. Ce travail a permis d'identifier plusieurs actions de requalification de l'axe A47-RN88-A72 qui permettraient d'améliorer les conditions de circulation routière en matière de fluidité, de sécurité et de disponibilité de l'infrastructure. Au niveau de la commune de Rive-de-Gier en particulier, le réaménagement de l'échangeur no 12 va être étudié afin de supprimer un carrefour avec la voirie locale au niveau de la bretelle d'entrée sur l'A47. Ce carrefour est aujourd'hui une source d'insécurité et dégrade les conditions d'insertion.

Des élargissements ponctuels de la bande d'arrêt d'urgence seront aussi étudiés dans ce secteur. Si leur faisabilité est confirmée à l'issue des études en cours, ces opérations pourront être financées dans le cadre du programme consacré aux alternatives à l'autoroute A45, indépendant des contrats de plan État-région (CPER). L'État a bien pris la mesure des enjeux de mobilité entre les métropoles de Lyon et de Saint-Étienne et continuera de travailler avec les collectivités locales concernées pour définir un programme d'aménagement à la hauteur des enjeux observés.

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Mandon.

M. Emmanuel Mandon. Je vous remercie, monsieur le ministre délégué, pour ces éléments de réponse qui nous confortent. Si j'ai souhaité poser cette question, c'est parce que les habitants de la vallée du Gier, qui vivent au quotidien une situation très compliquée, me l'ont demandé. Je me réjouis des informations que vous nous avez données mais je souhaiterais des éléments précis par écrit, s'agissant notamment du calendrier. Il y a en effet longtemps que nous sommes sollicités sur ce sujet et que j'y travaille moi-même. Des engagements fermes sont donc nécessaires. Vous en avez pris, monsieur le ministre délégué, et je vous en remercie, mais il faudra poursuivre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Mandon](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#)

Réponse publiée le : 23 novembre 2022, page 5859

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 novembre 2022](#)